

ELECTION TPE

L'U2P appelle les chefs d'entreprise de proximité à faciliter le vote des salariés

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, près de 5 millions de salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés) sont appelés à voter pour désigner les organisations syndicales de salariés qui les représenteront.

Cette élection, organisée tous les quatre ans, contribue à déterminer la capacité des organisations syndicales de salariés à négocier ainsi que leur poids dans la négociation collective.

L'U2P qui représente les employeurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales compte sur une participation la plus élevée possible à cette élection afin que la voix des salariés des TPE soit mieux prise en compte par les partenaires sociaux dans les négociations de branche et dans les grandes négociations interprofessionnelles.

En effet, plus ils seront nombreux à voter, plus la voix des TPE portera dans le dialogue social.

C'est pourquoi l'U2P s'est engagée, avec les cinq organisations syndicales de salariés, à améliorer la connaissance de ce scrutin en complément de la communication mise en place par le gouvernement. Cet engagement se traduit par une action auprès des chefs d'entreprise de proximité afin qu'ils facilitent le vote de leurs salariés. Des témoignages du Président de l'U2P et de chefs d'entreprise de proximité, sont ainsi proposés sur la chaîne Youtube de l'U2P : <https://urlr.me/KeAt3>.

Cette élection concerne également le dialogue entre employeurs et salariés des TPE, dialogue que l'U2P accompagne sous deux formes :

- le dialogue social qui se développe à l'extérieur des entreprises via les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRIA, CPR-PL, CPRI)
- le dialogue professionnel qui concerne l'employeur et les salariés de chaque entreprise, dans leurs relations directes au quotidien.

Ainsi l'U2P espère une hausse du taux de participation à l'occasion de cette élection.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.11.34

Paris, 20 novembre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).